

Monsieur le Préfet de Région
DREAL PACA
SCADE
Evaluation environnementale des projets
16 Rue Zattara – CS70248
13331 Marseille cedex 3

Affaire suivie par Christel DONNAT
Direction des infrastructures et de la mobilité
Pôle ingénierie
☎ : 04 83 95 67 74
Nos réf : D24-00267

Toulon, le 01 FEV. 2024

Objet : Commune de LA CRAU – Aménagement du carrefour giratoire entre la RD98 et le chemin de la Ruytèle – Demande d'examen au cas par cas

Monsieur le Préfet de Région,

Conformément à l'article R 122-3 du Code de l'Environnement, vous trouverez, par la présente, une demande d'instruction pour le dossier de « demande d'examen au cas par cas », relatif à l'affaire citée en objet.

Le dossier complet comportant le formulaire de demande et ses annexes vous est envoyé en version dématérialisée à l'adresse ae-decisionp.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr.

Mes services se tiennent à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Vous en souhaitant une bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, l'expression de ma haute considération.

**Pour le Président du Conseil départemental du Var et par délégation
Le directeur des infrastructures et de la mobilité**

Michael FRONTY

